

Tableau d'évaluation de la compétence 05-513 : Régler des sinistres en assurance de biens et responsabilité civile des entreprises en fonction des garanties souscrites par les clients

Le postulant devra être capable de :		%¹
1. Établir la nature de la réclamation	1.1 Recueillir et analyser les éléments d'information contenus dans l'avis de sinistre 1.2 Recueillir les éléments d'information pertinents pour l'enquête 1.3 Déterminer les causes du sinistre et la nature des dommages	10 %
2. Établir la responsabilité des parties impliquées	2.1 Déterminer la responsabilité des parties impliquées 2.2 Cerner les possibilités de subrogation	20 %
3. Valider l'admissibilité du sinistre	3.1 Évaluer la portée des garanties et des avenants applicables afin d'établir si la perte est recevable 3.2 Compléter l'enquête et analyser les éléments d'information recueillis afin d'établir si la perte est légitime et recevable 3.3 Identifier les informations à communiquer aux autres intervenants dans le contrat d'assurance	40 %
4. Établir la valeur de la réclamation et proposer un règlement	4.1 Ajuster et ajouter les réserves selon les garanties touchées 4.2 Analyser les documents pertinents consignés dans le dossier de réclamation en vue de contrôler la perte, d'en établir la valeur et de valider la légitimité de la réclamation 4.3 Appliquer les conditions du contrat et considérer la part de responsabilité des parties afin d'établir et justifier l'indemnité 4.4 Déterminer quels documents doivent être fournis aux réclamants afin qu'ils soient indemnisés et effectuer les suivis dans le dossier de réclamation	20 %
5. Encadrer l'assuré et le réclamant dans le processus de règlement de sinistre	5.1 Renseigner l'assuré et le réclamant au sujet de leurs droits et renseigner l'assuré au sujet des protections et services auxquels il a droit selon le contrat et les lois applicables 5.2 Informer l'assuré de ses obligations contractuelles et informer le réclamant de ses obligations légales 5.3 Expliquer à l'assuré et au réclamant le processus de traitement de la réclamation et le rôle des ressources spécialisées	10 %

1. Importance relative (pondération) du thème par rapport à l'ensemble de l'examen.